



Règlement des épreuves Ploeren endurance
22^e édition des 24H (championnat de Bretagne en individuel) – 24H équipe
16^e édition des 12H et 6H
Samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024

**Inscriptions (en ligne et courrier postal)
jusqu'au dimanche 1er décembre 2024 inclus**

1 – Lieu, date, nature et horaires des compétitions

Les compétitions de course hors stade des 24H, 12H et 6H se dérouleront du samedi 7 décembre, 12:00 (midi) au dimanche 8 décembre 2024, 12:00 (midi), à Ploeren (Morbihan), au profit de l'AFM Téléthon.

L'épreuve des 24 heures en individuel comptera pour le championnat de Bretagne.
Les épreuves sont ouvertes aux non-licenciés.

Le parcours en boucle de 1 000 mètres (mesure IAAF) est à réaliser à allure libre (course à pied ou marche) autour du stade de football Pierre-Le Douarin et de la salle du SPI.

Horaires du départ

Samedi 7 décembre, à 12:00 (midi), pour toutes les épreuves.

Horaire des arrivées

Mesurage des marques des épreuves (*voir article 7*) :

Pour les 6H : samedi 7 décembre, à 18:00.

Pour les 12H : dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 décembre, à 00:00 (minuit).

Pour les 24H : dimanche 8 décembre, à 12:00 (midi).

2 – Contacts

Organisateur – Xavier TREMAUDAN

Tél. 06 84 27 86 68 – xtrem.endurance@gmail.com

Trésorière – Magali GUILLERME

guillerme.magali-benoit@orange.fr

Inscriptions – David POIRIER

david.82.poirier@free.fr

3 – Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Catégorie d'âge

Les épreuves sont ouvertes à toute personne majeure le jour de l'épreuve, licenciée ou non.

b – Certificat médical

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

soit d'une licence, Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,

soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de **moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c – Droits d'inscriptions

Tarif de base 24H en individuel : 48 €

Tarif licencié FFA 24H en individuel : 45 €

Tarif 24H par équipe de 4 coureurs : 20 € par personne (80 € par équipe)

Tarif 12H : 30 €

Tarif 6H : 20 €

Pas de distinction de catégories hommes/femmes dans la constitution des équipes des 24H en relais.

Inscriptions en ligne aux 24H, 12H, 6H, sur le site <http://www.ploeren-endurance.fr/24h/>

Le bulletin d'inscription papier est à retourner à David POIRIER – 10, impasse du Lavoir, 56880 PLOEREN – david.82.poirier@free.fr Inscription jusqu'au dimanche 1er décembre 2024. Pas d'inscription sur place.

Les chèques d'engagements, envoyés par courrier postal, doivent être libellés à l'ordre de l'AFM Téléthon.

Les bénéficiaires des engagements des courses seront reversés à l'Association française contre les myopathies (AFM Téléthon). Pas de remboursement d'inscription en cas d'annulation.

d – Inscriptions

Inscriptions (en ligne et par courrier postal) jusqu'au **dimanche 1er décembre 2024** inclus.

e – Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

f – Dossards

L'athlète devra porter deux dossards fournis par l'organisation pendant la totalité de la compétition : avant et arrière. Au moins un des deux dossards devra être visible. A tout moment, les juges-arbitres pourront contrôler le port des deux dossards. Les dossards ne devront pas être pliés. Toute la surface des dossards devra être lisible.

g – Port du maillot de club FFA

Les compétiteurs inscrits sur le championnat de Bretagne 24H en individuel devront porter visiblement le maillot de leur club FFA, au départ et à l'arrivée de la course.

h – Acceptation du présent règlement

Au moment de la validation de son inscription, le compétiteur accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription ne sera autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance (Téléthon 2024) souscrite par la municipalité de Ploeren auprès de la MAIF.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux athlètes licenciés et non-licenciés de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives

Les compétitions se déroulent selon les règles sportives de la FFA.

a – Jury

Le jury sera composé d'officiels, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres. Les éventuelles réclamations pourront être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions seront sans appel.

b – Suiveurs

Toute aide extérieure et suiveur seront interdits sous peine de disqualification du compétiteur. Les vélos, trottinettes, rollers ou tout autre moyen de locomotion ne seront pas autorisés sur le parcours. Les animaux accompagnateurs seront interdits.

c – Bâtons

L'utilisation des bâtons sera interdite sur toutes les épreuves 24H 12H 6H.

d – Musique avec oreillettes

Le port d'oreillettes sera autorisé.

e – Assistance

Des zones d'assistances personnelles seront prévues sur le circuit, situées dans la salle du Spi.

f – Zone de relais 24H des équipes

Les relais 24H, par équipe de quatre coureurs, seront libres et s'effectueront obligatoirement dans une zone réservée à cet effet.

7 – Chronométrage mesurage

a – Départ

Le chronométrage électronique de la course sera réalisé par la société Chrono Course Sportinnovation. Chaque compétiteur recevra, avec ses deux dossards, une puce électronique qu'il devra porter à la cheville durant toute la compétition. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Chaque équipe en relais 24H recevra une puce et une chasuble.

b – Arrivées

15 minutes avant la fin des compétitions des 24H, 12H, 6H, l'organisation remettra à chaque athlète un galet qui permettra de maintenir son dossard au sol, sur le parcours, avant le relevé de sa marque, réalisée par un juge-arbitre.

5 minutes avant la fin des compétitions des 24H, 12H, 6H, un premier coup de sifflet sera donné, puis un second à 1 minute.

Une détonation retentira pour marquer la fin des compétitions.

5 minutes avant la fin de la compétition des 24H en individuel, les deux premiers, homme et femme, seront pris en charge par des officiels, et accompagnés jusqu'à la fin de l'épreuve.

Le classement est effectué sur la distance totale parcourue par l'athlète entre le signal du départ et le signal de fin de course (soit le nombre de km correspondant au nombre de boucles complètes parcourues ainsi que l'éventuelle distance du parcours de liaison au départ s'il y en a une et la distance incomplète parcourue dans le dernier tour partiel non terminé).

Tous les athlètes qui prendront les départs des 24H, 12H, 6H, à l'exception des disqualifications, seront classés suivant le nombre de tours complets, enregistré lors du dernier pointage.

La puce devra être restituée à l'arrivée. En cas de non-restitution, elle sera facturée 15 €.

8 – Classements et récompenses

a – Classements

Des classements championnats de Bretagne, hommes et femmes, seront établis pour les 24H en individuel.

Tous les engagés prenant le départ de leur épreuve seront classés (même en cas d'abandon). Un classement scratch sera établi pour toutes les épreuves.

Pas de classement par catégorie d'âge.

b – Récompenses

L'organisation déterminera librement les différentes récompenses qu'elle souhaitera attribuer aux 1^{er}, 2^e, 3^e du classement scratch des 24H en individuel, 24H par équipe, 12H et 6H, pour les catégories hommes et femmes.

c – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur les sites FFA et officiels.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants pourront s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire expressément la demande aux organisateurs).

9 – Ravitaillement

Un ravitaillement, réservé aux compétiteurs, sera proposé par l'association Ploeren endurance, dans un couloir parallèle au parcours, à l'intérieur de la grande salle du Spi, durant les 24 heures.

Le couloir de ravitaillement ne doit être emprunté qu'à cet effet. Il sera formellement interdit de courir dans le couloir du ravitaillement.

Dans le cadre du championnat de Bretagne 24H en individuel, la zone obligatoire de ravitaillement sera indiquée 50 mètres avant et 50 mètres après. Le ravitaillement, en dehors de cette zone, sera interdit sous peine d'avertissement.

10 – Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroulera sur des voies fermées à la circulation en demi-chaussée. Il est rappelé que tous les participants et accompagnateurs engagent leur propre responsabilité sur la voie publique, en dehors du circuit.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité sera assurée par un médecin présent lors des épreuves des 24H, 12H et 6H.

c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent sera tenu d'apporter assistance, en cas d'accident, à un autre concurrent, dans l'attente des secours.

d – Soins et repos

Des élèves ostéopathes (accompagnés d'un superviseur) seront présents durant les 24H (créneaux horaires établis avec l'école d'ostéopathie).

Des vestiaires et une salle de repos chauffés seront à la disposition des compétiteurs, dans la petite salle du Spi, ainsi que des sanitaires et des douches.

11 – Droit à l'image

De par sa participation, les concurrents renoncent à tout droit personnel à images et autorisent les organisateurs ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée illimitée, dans le monde entier.